

en direct de la **mairie**...

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, Mardi : de 13 h 30 à 17 h 30
Mercredi : fermée toute la journée.
Jeudi : de 9 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h.
Vendredi : de 13 h 30 à 17 h.

Tél. 05 45 39 72 15
Fax : 05 45 22 71 79
E.mail : mairie.stamboixe@wanadoo.fr
WWW. saintamantdeboixe.fr
WWW. abbaye.saintamantdeboixe.fr

Le mot du Maire

Chers Concitoyens,

A l'approche des fêtes de fin d'année, les illuminations commencent à se mettre en place à Saint Amant. Notre souci est de participer à la fête sans gaspiller l'énergie. Déjà l'an passé nous avons remplacé l'illumination au fronton de la Mairie par une nouvelle décoration plus simple et plus économique.

Cette année nous avons décidé de remplacer l'immense guirlande qui ceinturait les marronniers en contrebas de la mairie par 7 guirlandes plus économiques dans 7 des arbres, des petits projecteurs étant installés dans les autres. A l'avenir, d'autres arbres pourront éventuellement recevoir des guirlandes.

L'économie d'énergie ainsi réalisée est bien réelle.

L'ancienne guirlande comprenait 400 ampoules de 15 watts ce qui représentait une puissance de 6000 watts. Les nouvelles guirlandes basse consommation représentent 87 watts x 7 = 609 watts et les petits projecteurs 7,2 watts x 6 = 43,20 watts. Pour l'illumination de la place, nous passons ainsi d'une puissance de 6000 watts à 652,20 watts. L'économie est donc substantielle...

Les travaux de réparation et de mise en sécurité, à la suite de l'affaissement du plancher de la Maison des Aînés, sont en cours de réalisation. Les premiers panneaux pour les villages, incitant à la prudence et rappelant la limitation de vitesse, sont arrivés et vont être installés progressivement sous le contrôle des services du Département, en commençant par La Fichère. L'aménagement de circulation, à partir de la rue La Fayette décidé en accord avec les habitants de Nitrat a été voté par le Conseil Municipal et la procédure de réalisation est lancée avec les services de la DDE. Nous respectons ainsi nos différents engagements de proximité pris auprès de nos concitoyens afin d'améliorer la vie quotidienne à Saint Amant.

Dans cette période nombreux sont nos concitoyens qui souffrent à cause du chômage et de ses conséquences. Ils ont besoin de l'aide que leur apportent, sur notre territoire, des associations comme "Aide à la précarité" ou "Eider" qui sont très actives et méritent notre reconnaissance. De leur côté pour accompagner ces efforts, les Elus municipaux ont décidé à l'unanimité de ne pas augmenter le prix des services publics qui dépendent de la commune : garderie et cantine notamment afin de ne pas ajouter aux charges des familles.

Bien cordialement et Bonnes Fêtes à tous et à toutes.

Le Maire
Bernard LACŒUILLE

PERMANENCES PARLEMENTAIRES

M. Jérôme LAMBERT,
député, tiendra une
permanence le jeudi 10
décembre à 15 heures 30
à la mairie.

M. Michel BOUTANT,
Sénateur, est présent tous
les derniers lundis de
chaque mois de 9 h à 12 h
soit le 28 décembre
prochain.

M. Yves CASSAN,
conciliateur de justice,
reprendra ses
permanences à la mairie
le lundi 21 décembre
prochain et le 4 janvier
2010.

.....

LIGUE CONTRE LE CANCER

Comme tous les ans, vous trouverez chez certains commerçants de Saint-Amant-de Boixe des troncs pour la collecte en faveur de la Ligue contre le cancer. Nous vous remercions par avance de votre générosité.

En bref

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DU CANTON DE SAINT AMANT DE BOIXE

Ce message s'adresse à tous les donneurs potentiels, âgés de 18 à 66 ans, en bonne santé et n'ayant jamais été transfusés. Un entretien médical a lieu avant le don avec un médecin du centre de transfusion.

La prochaine collecte prévue aura lieu le lundi 21 décembre à Saint-Amant-de-Boixe (salle socio-culturelle) de 17 h à 20 h.

Un repas copieux, préparé par les bénévoles de l'amicale, est servi après le don. Une garderie pour les enfants des donneurs est assurée par l'amicale pendant la durée du don. Nous comptons sur votre présence !

.....

MARCHÉ DE NOËL DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Un marché de Noël est organisé par l'école élémentaire le vendredi 11 décembre de 16h30 à 19h dans les locaux de la bibliothèque.

.....

CAMPAGNE DE VACCINATION

Les services de la Préfecture ont modifié les jours et heures d'ouverture des centres de vaccinations pour le mois de décembre. Consultez le calendrier sur le site de la mairie.

FÊTE DE NOËL POUR LES ENFANTS

Le vendredi 18 décembre prochain, pour fêter Noël un peu avant l'heure, le Père Noël, accompagné par des parents d'élèves se rendra en calèche pour rencontrer tous les enfants du groupe scolaire et distribuer des friandises. Ensuite, un repas sera servi au restaurant scolaire.

Le Comité des fêtes rappelle à tous les enfants de la commune, âgés de 3 à 12 ans, qu'une comédie musicale « la Belle et la Bête » de la Compagnie ARC EN CIEL, aura lieu le vendredi 18 décembre prochain à 20 h 30. Ce spectacle est entièrement gratuit (enfants et adultes). Les familles sont invitées à s'inscrire et à réserver leurs places auprès du Comité des Fêtes :

Mme LACOMBE

05 45 20 74 04

ou M. DURAND

06 35 57 86 92.

Il reste encore quelques places, n'attendez pas, réservez votre soirée !

.....

ENQUÊTES PUBLIQUES

Deux enquêtes publiques, l'une pour la cession d'une impasse communale dans le Bourg, et l'autre pour la rétrocession à la Commune de la voirie du lotissement AUPETIT situé à Douvêche seront ouvertes simultanément en Mairie de Saint-Amant-de-Boixe du 21 décembre 2009 au 4 janvier 2010.

Les dossiers pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat et les observations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou adressées, par écrit, pendant la durée de l'enquête, à la Mairie de Saint-Amant-de-Boixe à l'attention de M. Jacques AUTOMNE, désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il assurera des permanences en Mairie :
Lundi 21 décembre 2009 de 14 heures à 17 heures.
Lundi 4 janvier 2010 de 14 heures à 17 heures.

DEUX NOUVEAUTÉS SPECTACULAIRES SUR NOS SITES INTERNET

Sur le site de la commune : saintamantdeboixe.fr :

Un voyage dans le temps!

- Allez dans la rubrique "Evoluville" vous découvrirez 3 cartes postales anciennes
- La Mairie (photo datant de 1950)
- La rue du Centre (photo datant de 1908)
- La rue Basse (photo datant de 1905)

En déplaçant avec la souris le curseur bleu vous verrez le paysage se transformer progressivement, pour aboutir, pour chaque photo, à l'état actuel du monument ou de la rue.

Sur le site de l'Abbaye : abbaye.saintamantdeboixe.fr :

Des Visites virtuelles!

- Allez dans la rubrique "Visites en ligne" 3 visites virtuelles vous sont proposées
- Cliquez sur visite 1, 2 ou 3
- A l'aide de la souris, déplacez-vous à votre guise à l'intérieur du monument. L'effet est très spectaculaire !

.....

CET HIVER, PROFITEZ D'UN DIMANCHE POUR VOUS INITIER AUX SECRETS DE L'ARCHITECTURE ROMANE !

De nombreuses affiches grand format reprenant ce thème destiné à inciter les Charentais à venir nous visiter cet hiver ont été placées dans les abris-bus du Conseil Général dans les Communes suivantes :

Garat, Feuillade, Pranzac, Mornac, Saint Angeau, Villejoubert, Anais, Balzac, Champniers, Genté, Bourg-Charente, Triac-Lautrait, Hiersac, Asnières, Vouharte, Xambes, Vervant, Maine de Boixe, Marcillac, Verdille, Rouillac, Roulet, Mouthiers, Torsac, Villebois, Aubeterre, Saint Mème les Carrières, Châteauneuf, Trois Palis.

D'autre part, au cours des 3 mois d'hiver des affiches seront placées à Angoulême dans du matériel d'affichage municipal.

Cette affiche a été conçue et réalisée par nos services à l'abbaye.

La pose et l'affichage sont réalisés gratuitement par le Conseil Général et par la Ville d'Angoulême.

Les seuls frais à notre charge dans cette vaste opération de communication en faveur de Saint Amant sont donc limités à ceux de l'impression de l'affiche, ce qui est tout à fait exceptionnel.

Nous remercions très vivement le Conseil Général et la Ville d'Angoulême pour leur aide ainsi que les Commerçants qui ont accepté nos affiches.

.....

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les personnes nouvellement domiciliées sur la commune qui souhaitent se faire inscrire sur la liste électorale doivent se présenter à la mairie, munies d'une pièce d'identité, avant le 31 décembre, dernier délai.

*En cas d'empêchement, le formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales (Cerfa n° 12669*01) peut être adressé à la mairie avant cette date par l'intermédiaire du site internet. Téléchargement du formulaire : www.saintamantdeboixe.fr Dans la rubrique « service public local », choisir « élections politiques », ensuite « inscriptions sur les listes électorales » et « inscriptions volontaires ». Nous vous rappelons que les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office. Toutefois, les fichiers pouvant être incomplets, il est préférable de se renseigner auprès de la mairie pour vérifier son inscription.*

en direct de la **mairie**...

Directeur de la publication : Bernard Laccueille.
Edition : Mairie de Saint Amant de Boixe.
Groupe de rédaction :
Responsable de la commission et conception : Joseph Alonso.
Collaboration : Jean-Paul Ollivier, Gérard Devaine, Jean-Jacques Bordes, Yvonne Lacombe, Frédérique Mandin, Annick Levêque, Maité Dupeyrat, Anaël Vignat et Coralie Guerry.